

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1291 26 décembre 1948

n° 1291 26

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date de publication

26 décembre 1948

Date du numéro

31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules arrêtés n°s 236 du 24 mars 1946 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire au tochtone de la Côte française des Somalis

Vula demande du 18 décembre 1948 de Ahmed Hachi, radio auxiliaire en service à la milice

Vul'avis favorable du commandant de la milice,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Hargueisa (Somaliland) est accordée à Ahmed Hlachi, radio, auxiliaire en service à la milice. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet de la date de sa parution sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.